

Certificats en psychothérapie

Année académique 2019-2020

Informations aux participants

Introduction

L'association des secteurs de formations aux psychothérapies de l'asbl IFISAM avec la Haute Ecole (ci-après HE) Léonard de Vinci / Marie Haps est effective depuis la signature d'une convention entre nos instituts en juin 2019. Ces nouvelles dispositions ne modifient en rien les processus, les programmes, les principes de base, les activités, leur localisation, de la formation dans laquelle vous êtes engagés, ni vos rapports aux coordinateurs et formateurs de l'IFISAM. Mais d'autre part, et ceci est essentiel, vous bénéficierez au terme de votre parcours de formation d'une certification Haute Ecole dûment validée par l'ARES (Académie pour la recherche et l'enseignement supérieur), et implique quelques adaptations administratives.

Minervals

le minerval de votre secteur + 100,-€ (frais de gestion, dossier et certification HE) est à verser sur le compte

IBAN **BE28 0689 3518 6020** (BIC GKCCBEBB) de Haute Ecole Léonard de Vinci – Marie Haps
OU une première tranche de **800,-€ (TD-TF-FPEA)** ou **1200,- € (FPPA)** avant le 15/09/2019, une seconde de **700,-€** avant le 20/12/2019, et le **solde** dû avant le 15/04/2020.

Reçus et preuves de paiements

à demander par mail (coordonnées ci-dessous) au secrétariat Formations Continues de la HE

Attestations

- attestations d'*inscription* :
à demander par mail (coordonnées ci-dessous) au secrétariat Formations Continues de la HE
- attestations de *fréquentation* ou de *présence* :
à demander par mail (coordonnées ci-dessous) au coordinateur général de l'Ifisam

Congés-éducation-payés

- demande à effectuer dès le début de l'année académique
- fournir, en concertation avec le coordinateur de secteur, le relevé des présences, absences justifiées ou non justifiées, par trimestre (sept-oct-nov / déc-jan-fév / mars-avr-mai-juin)
- demander par mail (coordonnées ci-dessous) au coordinateur général de l'Ifisam les attestations trimestrielles de fréquentation

Certificats

- cycles débutant actuellement en septembre 2019 (TF1 - FPPA1) : octroi, au terme des 70 ECTS (4 ou 3 ans), d'un CERTIFICAT (HE Vinci/Marie Haps-Ifisam)

- cycle ayant débuté en septembre 2018 (FPEA 2) : octroi, au terme des 70 ECTS (4 ans), d'un CERTIFICAT (HE Vinci/Marie Haps-Ifisam) (l'ARES ayant agréé les formations en fin d'année académique 2018-2019)

- cycles antérieurs à 2018 (FPEA 4 - FPPA 4 - TD 4 - TF 3) : octroi, au terme des 70 ECTS (4 ans), d'une ATTESTATION (HE Vinci/Marie Haps-Ifisam) mentionnant que le programme de la formation est "conforme en tous points au Certificat agréé par l'ARES en juin 2019 et co-organisé dès cette date par la HE Vinci/Marie Haps et Ifisam" ; *pour rappel, les cycles ayant débuté en 2016-2017 (FPEA-FPPA-TD) (et antérieurs) n'entrent pas encore dans le cadre de l'application de la loi De Block, mais il est bien sûr favorable aux participants de bénéficier d'une attestation HE-Ifisam .*

Assurances

- couverture des accidents et dommages par l'assurance de la HE (cfr Règlement des Etudes)
- déclaration à effectuer le cas échéant dans les 48h auprès du secrétariat Formations Continues de la HE

Contact à Ifisam

Michel Cailliau, coordinateur général, mail coordingeneral@ifisam.be

Contact à la HE M.Haps / Vinci

Annabelle Dapoz, Formations continues, Rue d'Arlon 3, 1050 Bruxelles, T +32 2 793 41 22
mail formationscontinues.mariehaps@Vinci.be

Références

- Site web Formations Continues HE Vinci/Marie Haps :
<http://www.vinci.be/fr-be/mariehaps/Pages/Formations-%C3%A0-venir.aspx>
- Site web ARES :
<https://www.ares-ac.be/en/>
- Site web IFISAM :
<http://www.ifisam.be/>
- Règlement général des études applicable pour les certificats en psychothérapie de la HE Léonard de Vinci organisés en collaboration avec IFISAM :
à consulter ou télécharger sur :
<http://www.ifisam.be/informations/documents-internes/>
- Ce présent document est aussi à consulter ou télécharger sur :
<http://www.ifisam.be/informations/documents-internes/>